



**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt et quatre et le 18 juin à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme MOUREN Sylvie donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme ROBERT Carole.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30**

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Gilles GONCALVES est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour:

- attribution du marché des travaux Chemin de Clastres,
- Avis sur le projet d'extension et d'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile par Eiffage.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire souhaite donner quelques informations :

- La Poste : la commune a reçu un mail l'informant de la fermeture estivale du bureau de poste pour 3 semaines. Grâce au soutien du sénateur et au travail de Mme Sandrine Cosserat, présidente de la Commission départementale de Présence Postale Territoriale, cette fermeture n'aura pas lieu.
- Dégradations dans le village : depuis quelques temps, le nombre de dégradations dans le village a augmenté. Le travail de la gendarmerie a permis l'arrestation de 4 personnes, et il y a eu dépôt de plainte. Cela devrait donc s'arrêter.
- Gens du voyage : l'arrivée d'un groupe de 150 caravanes a été annoncée lundi vers 11h. L'accès à l'espace intergénérationnel a pu être bloqué. Mme le maire propose de travailler sur un projet de sécurisation de cet espace de manière permanente. Le conseil municipal valide cette proposition.

### **Point n°1 : Compte-rendu de délégation**

#### 1-1 LOCATION

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

#### 1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Madame le Maire n'a pas exercé sa délégation.

#### 1-3 DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire a renoncé au droit de préemption pour 3 dossiers :

- Consorts GAFFET pour la parcelle AD 201, 3 Grand'rue, au profit de Mme SERVANT Fabienne
- M MARTIN Eugène et Mme TEMPIER Christine pour la parcelle AD 220, 43 Grand'rue, au profit de SCI Espace loc.
- M SINGLE Greg pour la parcelle AD 345, 5 rue Noelie Castel, au profit de Mme FAUQUE Myriam.

### **Point n°2 : Demande de subvention Conseil Départemental Amendes de Police**

Le groupe de travail sécurité présente une proposition de points prioritaires à traiter pour solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Ce projet consiste à mettre en conformité avec la réglementation les dos d'ânes situés Chemin de la Tarrique et sur la voie d'accès à l'école maternelle et au centre de loisirs.

Le coût total des travaux est de 10 171.40 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 5085.70 €.

Selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	10171.40	C. Départemental	5085.70
		Commune	5085.70
TOTAL	10171.40	TOTAL	10 171.40

Voté à l'unanimité.

### **Point n°3 : Demande de subvention Conseil départemental FODAC**

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement du parking du château pour lequel nous avons demandé mais pas obtenu une demande de subvention au titre de la DETR.

Elle propose de déposer une demande de subvention au titre du FODAC auprès du conseil départemental.

Le montant des travaux est de 29 952.44 €.

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 25% soit 7488.11 €.

Selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
Travaux	29952.44	C. Départemental 25%	7488.11
		Commune 75%	22464.33
TOTAL	29952.44€	TOTAL	29952.44

Voté à l'unanimité.

### **Point n°4 : Bibliothèque : conventions**

La bibliothèque associative a souhaité intégrer le réseau des médiathèques de l'agglomération pour soutenir ses activités et son développement en lien avec la promotion de la lecture et de la culture au sein de la commune et de développer son service auprès des lecteurs Malijaiens.

Dans sa volonté de promouvoir la culture, la commune souhaite apporter tout son soutien, il contribue à l'épanouissement culturel et éducatif et à l'enrichissement de tissu social.

L'adhésion au réseau élargira l'offre culturelle accessible à tous les habitants de la commune, et permettra de bénéficier d'un partage de ressources, d'animation et d'évènements culturels, enrichissant ainsi son offre et attirant un public plus large.

Pour cela, la bibliothèque étant associative et non communale, il convient de signer 3 conventions :

- Avec Provence Alpes Agglomération, afin de bénéficier de l'aide technique et logistique
- Avec le département, afin d'établir un partenariat avec la médiathèque départementale
- Avec l'association, afin de la faire bénéficier des aides précédemment évoquées et garantir le respect des 2 précédentes conventions.

Voté à l'unanimité.

### **POINT N°5 : Renouvellement bail à ferme**

La commune a un bail à ferme avec la société de chasse La Diane, qui arrivera à expiration le 30 septembre 2024. Mme le Maire propose de le renouveler dans les mêmes conditions soit 20 € par an.

Voté à l'unanimité.

### **POINT N°6 : Ressources humaines : création de postes et modification tableau des effectifs**

Mme le Maire rappelle que depuis 3 ans, le service du Pôle Enfance Jeunesse a été réorganisé afin de s'adapter aux évolutions de fréquentation des services et aux départs en retraite.

Pour rappel, le pôle enfance jeunesse prend en charge la mise en œuvre du PEDT, de la coordination du service, avec une responsable de service.

Sur le temps méridien : 110 enfants par jour en moyenne

Augmentation de la capacité d'accueil des moins de 6 ans

Accompagnement classe Ulis

Activités pédagogiques

Sur le péri scolaire : Accueil de 20 moins de 6 ans et 20 plus de 6 ans : augmentation de la fréquentation

Sur l'extra du mercredi : augmentation de la capacité d'accueil de 20 enfants à 32

Accueil des 3 ans

Sur l'extra-scolaire des grandes vacances : Accueil de 32 enfants, augmentation d'inscriptions

Chaque classe de la maternelle est dotée d'une ATSEM, avec un temps augmenté sur la préparation de leur classe dont un dispositif d'accueil de moins de 3 ans.

Optimisation des inscriptions

En transversalité, le même personnel est en charge

- de l'entretien de tous les bâtiments communaux
- l'entretien des sanitaires de l'espace famille
- La gestion éducative et la vie du jardin pédagogique
- La mise en place d'un système de tri.

Afin d'assurer le service à compter de la rentrée de septembre 2024, Mme le Maire propose la création des postes suivants :

- 2 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 31/35<sup>ème</sup>
  
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour une durée de 1 an
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 1 an
- 1 poste d'adjoint technique de 18/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an, pendant les périodes scolaires
- 1 poste d'adjoint technique de 22/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an
- 1 poste d'adjoint technique de 24/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an

Par ailleurs, afin d'assurer un avancement de grade, Mme le Maire propose de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif.

Le tableau des effectifs sera modifié avec ces éléments.

Voté à l'unanimité.

## **POINT N°7 : Congrès des maires**

L'Association des maires de France (AMF) organisera son 106e Congrès du 19 au 21 novembre 2024. Mme le Maire propose d'envoyer une délégation du conseil municipal composé de 6 élus, et de prendre en charge les frais selon les modalités suivantes :

- Hébergement : forfait de 110€ par nuit (hôtel + petit déjeuner)
- Transport : en train (aller-retour TGV 2<sup>ème</sup> classe + frais de carburant +frais de parking)
- Frais de repas : 17.50€ par repas sur présentation de justificatifs
- Frais d'inscription au congrès.

Voté à l'unanimité.

## **POINT N°8 Attribution du marché travaux Chemin de Clastres**

Le marché pour les travaux du Chemin de Clastres a été publié, sous la forme d'un MAPA (Marché à procédure adaptée), de 3 lots.

Les critères d'attribution étaient : Prix :60%, Technique 40%

L'analyse des offres a été réalisé par le maître d'œuvre.

Lot	Nombre de plis reçus	Candidat choisi	Montant HT
Lot 1 Réseau pluvial et génie civil éclairage	3	MINETTO	45598.78
Lot 2 Eclairage	2	URBELEC	21975.80
Lot 3 Voirie	2	EIFFAGE	85957.24

Le montant total du marché s'élève donc à 157 531.82 € HT.

Mme le Maire propose d'attribuer le marché aux entreprises susmentionnées.

Voté à l'unanimité

## **POINT N°9 : Installations Classées : avis sur le projet d'extension et implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile par EIFFAGE**

Mme le Maire informe le conseil que la commune a reçu hier le dossier de la préfecture, qui sera soumis à enquête publique du 8 juillet au 5 août.

Le conseil municipal doit donner son avis avant le 20 août.

Mme le Maire propose donc de donner un avis ce soir.

Voici les principaux éléments :

- Ce projet est soumis à enregistrement au titre des Installations Classées. ( 3 régimes déclaration, enregistrement et autorisation, du plus léger au plus fort)
- L'emprise du site est augmentée passant de 23176m<sup>2</sup> à 30500m<sup>2</sup>
- Les installations supplémentaires prévoient notamment 2 réserves d'eau incendie
- La durée prévisionnelle d'exploitation est de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Le personnel supplémentaire sur le site est de 4 personnes
- Le site ne sera pas classé SEVESO
- Ala fin de l'exploitation, Eiffage remettra le site dans un état comparable à celui précédant la période d'exploitation.

Mme le Maire propose de donner un avis favorable  
Voté par 14 voix pour et 1 abstention ( Mme Armelle Hubert).

La Séance est levée à 19 H 10

---

La Présidente de Séance  
Mme Sonia FONTAINE  
Maire



Le Secrétaire de Séance  
M. Gilles GONCALVES  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

